



CH-3003 Berne, OFT - uw

Destinataires selon liste ci-jointe

Référence du dossier: blv / BAV-510.43-00001/00006/00024/00004

Votre référence:

Berne, le 15 juin 2018

Consultation sur la modification du droit relatif au transport de marchandises dangereuses par rail et par installation à câbles

Mesdames, Messieurs,

Les modifications du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID)¹ entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il est prévu d'adapter l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer et par installation à câbles (RSD)², afin de permettre le transport national de marchandises dangereuses selon les mêmes règles. Par la même occasion, de nouveaux allègements seront introduits pour le trafic intérieur.

Les modifications prévues concernent les annexes suivantes de la RSD :

- Annexe 1 : Version en vigueur du RID
- Annexe 2.1 : Dérogation à certaines dispositions du RID concernant le transport ferroviaire national de marchandises dangereuses
- Annexe 2.2 : Dérogation à certaines dispositions du RID concernant le transport national de marchandises dangereuses par installation à câbles

¹ Appendice C à la Convention du 9 mai 1980 relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF ; RS 0.742.403.1), dans la teneur du Protocole de modification du 3 juin 1999 (RS 0.742.403.12)

² RS 742.412



Nous avons le plaisir de vous soumettre ces modifications pour prise de position. Tous les documents sont disponibles sur le site Internet de l'OFT :

En allemand : Aktuell - Vernehmlassungen - Konsultationen des BAV³

En français : Actualités - Consultations - Débats consultatifs de l'OFT⁴

En italien : Attualità - Consultazioni - Consultazioni informali dell'UFT⁵

Un formulaire est à disposition pour votre prise de position. Nous vous saurions gré de le retourner d'ici au **30 août 2018** au plus tard à valerie.blanchard@bav.admin.ch.

Madame Valérie Blanchard Bakx (valerie.blanchard@bav.admin.ch, tél. 058 465 72 72) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des transports



P. Füglistaler
Directeur

Annexe :

- Liste des destinataires

Répertoire des documents :

- Projet de modification des annexes RSD
- Explications sur la modification des annexes RSD
- Explications sur les modifications au RID 2019
- Formulaire de prise de position

³ www.bav.admin.ch/bav/de/home/aktuell/vernehmlassungen/laufende-vernehmlassungen.html

⁴ www.bav.admin.ch/bav/fr/home/actualites/consultations/consultations-en-cours.html

⁵ www.bav.admin.ch/bav/it/home/attualita/consultazioni/consultazioni-in-corso.html

Annexe

Liste des destinataires (par courriel)

AC2H SA
Akredia AG
BAKO AG
BLS AG
Branchenverband Gefahrgut Schweiz
Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
Coordination suisse des sapeurs-pompiers
Gefahrgut-Ausbildung und Beratung AG
GeFaSuisse
Industriegaseverband Schweiz
Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis
Poste CH SA
Qualitech AG
CFF Cargo SA
CFF Infrastructure
Association suisse professionnelle des gaz de pétrole liquéfiés
Association suisse des transports routiers
Scienceindustries
Remontées mécaniques suisses
Spedlogswiss
Swiss Safety Center AG
VAP
Verband der Schweizerischen Ausbildungsveranstalter für Gefahrgutbeauftragte
Union des transports publics
Association suisse des conseillers à la sécurité